Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260304-DELCNE2026013-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 4 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle, RENOU Laëtitia, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, DUBOIS Mickaël, ABDELSALAM Koï, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : PAYELLE Dagmar.

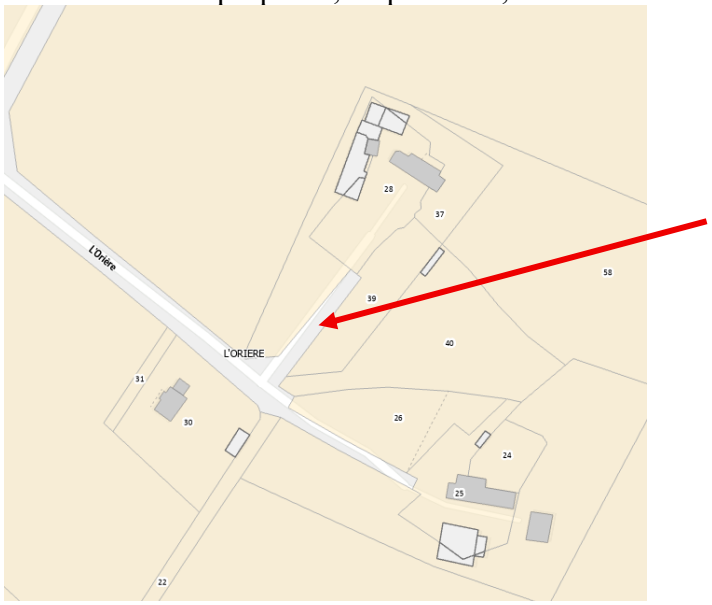
JOUAULT Pascal donne pouvoir à AUPIED Isabelle, DUBOIS Mickaël donne pouvoir à FAUCHEUX Freddy, ABDELSALAM Koï donne pouvoir à CORNÉE Alain.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13
Nombre de pouvoirs : 3
Date de Convocation : 27 février 2026.

Madame de LA VALLIÈRE Ollivia a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.013 – Cession d'une portion du chemin de l'Orière

Monsieur le Maire informe que M. JACQUEL Thierry et Mme ORRIERE Céline sont acheteurs d'une portion du chemin de l'Orière desservant leur propriété, au prix de 3,50 €/m² net vendeur.



…/…

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260304-DELCNE2026013-DE

…/…

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix la vente à M. JACQUEL Thierry et Mme ORRIERE Céline au prix de 3,50 €/m² net vendeur,
- **Précise** que les frais de géomètre et notariaux seront à la charge des acquéreurs,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire pour établir l'acte notarié,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,